PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 13 AVRIL 2026 à 19 Heures en mairie

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2026

Nombre de conseillers :
Effectif légal : 19
En exercice : 19
Présents 18
Votants : 18
Le quorum est atteint.

Présents : Eva BEGUE, Loup BRESSON, Cyril CAMUZET, Gilles CASSABOIS, Catherine CHANUT, Orélie DENNILAULER, Walter FERINO, Jean-Marc FILERE, Manon GONIN, Frédéric HENNER, Guillaume JUDES, Caroline MAGEM, Typhaine MARTIN VILLEDIEU, Stéphanie PATUREL, Maryline TASCIOTTI, Romain THIVARD et Nathalie ZEPPIERI

Absent et excusé : Thierry DENNILAULER

Madame Maryline TASCIOTTI est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 04

ORDRE DU JOUR : – Session ordinaire –

1) Procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2026
2) Election des membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
3) Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
4) Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS
5) Désignation des délégués représentant la commune au sein du TE38 (Territoire d'Energie Isère)
6) Désignation des délégués représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de SEPTEME
7) Désignation des membres au sein des commissions communales
8) Informations diverses

N° 2026-11 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2026
VOTE : 18 POUR, à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

N° 2026- 12 : ELECTIONS DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
VOTE : 18 POUR, à l'unanimité

Le Conseil municipal :
Vu les articles L1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et ce, pour la durée du mandat ;
Vu l'application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'outre le Maire, son Président, ou son représentant, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, élus par le Conseil ;

Après avoir enregistré les candidatures déposées pour chaque poste à pouvoir, à savoir :

Le conseil municipal, désigne :

-Les délégués titulaires :
- Monsieur Gilles CASSABOIS
-Monsieur Loup BRESSON
-Madame Catherine CHANUT

-Les délégués suppléants :
- Monsieur Romain THIVARD
- Monsieur Frédéric HENNER
-Madame Maryline TASCIOTTI

N° 2026-13 ; FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
VOTE : 18 POUR, à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

N° 2026-14 : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le résultat du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
À déduire *(bulletins blancs)*: 0
Nombre de suffrages exprimés : ... 18
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3.06

Ont obtenu 5 sièges et ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste Caroline MAGEM : -
Mmes Caroline MAGEM, Catherine CHANUT, Manon GONIN, Stéphanie PATUREL et Mr Frédéric HENNER

N° 2026 – 15: DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU TE38 (Territoire d'Energie Isère)
VOTE : 18 POUR, à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après délibéré et vote à main levée désigne
Monsieur Romain THIVARD délégué titulaire et Monsieur Walter FERINO délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

N° 2026- 16 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX (SIE) DE SEPTEME
VOTE : 18 POUR, à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à main levée désigne
Messieurs Frédéric HENNER et Walter FERINO délégués titulaires,
Madame Maryline TASCIOTTI et Monsieur Jean-Marc FILERE, délégués suppléants
du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Chaponnay, Luzinay, Oytier Saint Oblas, Septème et Saint Just Chaleyssin

N° 2026- 17 : DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES

VOTE : 18 POUR, à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe la composition des différentes commissions municipales comme définie dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	RESPONSABLE	Membres élus
URBANISME	Jean-Marc FILERE	Walter FERINO Cyril CAMUZET Romain THIVARD
FINANCES	Catherine CHANUT	Nathalie ZEPPIERI Walter FERINO Guillaume JUDES Maryline TASCIOTTI
VOIRIE RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	Romain THIVARD	Jean-Marc FILERE Manon GONIN Gilles CASSABOIS
BATIMENTS EQUIPEMENTS CIMETIERE	Loup BRESSON	Gilles CASSABOIS Nathalie ZEPPIERI Thierry DENNILAULER
VIE SCOLAIRE PERISCOLAIRE	Maryline TASCIOTTI	Loup BRESSON Guillaume JUDES Thierry DENNILAULER
COMMUNICATION	René PORRETTA	Maryline TASCIOTTI Manon GONIN Cyril CAMUZET Stéphanie PATUREL Orélie DENNILAULER Eva BEGUE
VIE ASSOCIATIVE ACTIVITES SPORTIVES LOISIRS	Thiery DENNILAULER	Maryline TASCIOTTI Orélie DENNILAULER Manon GONIN Cyril CAMUZET Typhaine MARTIN VILLEDIEU Catherine CHANUT
ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE FLEURISSEMENT CADRE DE VIE	Frédéric HENNER	Manon GONIN Guillaume JUDES Thierry DENNILAULER Typhaine MARTIN VILLEDIEU
JEUNESSE	Nathalie ZEPPIERI	Caroline MAGEM Orélie DENNILAULER Eva BEGUE Maryline TASCIOTTI
COURS D'EAU BOIS ET FORET	Walter FERINO	Frédéric HENNER Walter FERINO Manon GONIN Guillaume JUDES Typhaine MARTIN VILLEDIEU
JUMELAGE	Nathalie ZEPPIERI	Manon GONIN Stéphanie PATUREL

9) INFORMATIONS DIVERSES : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le présent procès-verbal est arrêté en séance du conseil municipal du 29 AVRIL 2026.

Le secrétaire de séance :
Maryline TASCIOTTI

Le Maire :
René PORRETTA

MAIRIE DE OYTIER-ST-OBLAS
(Isère)